

[Subscribe](#)[Past Issues](#)[Translate](#)

[View this email in your browser](#)



L'ACTU DU GPA

Les dernières informations du Groupement Plasturgie Automobile - Septembre 2019

En raison d'un problème technique, vous recevez La Lettre d'Informations du GPA sous une forme différente.

Agenda du GPA

Commission QHSE : Jeudi 10 Octobre 2019

Commision Ressources Humaines : Jeudi 24 Octobre 2019

Comité de Liaison Automobile : Jeudi 12 Décembre 2019

Conseil d'Administration : Jeudi 12 Décembre 2019

Evènements extérieurs

EQUIP'AUTO 2019 du 15 au 19 octobre 2019 à Paris Porte de Versailles

Salon international de l'après-vente automobile et des services pour la mobilité.

www.equipauto.com/

AUTONOMY 2019 - 16 & 17 Octobre 2019 - Grande Halle de la Villette - 75019 Paris

Salon international des solutions de mobilité durable

www.autonomy.paris/

SOLUTRANS - du 19 au 23 Novembre 2019 - Lyon Eurexpo

Salon international des solutions de transport routier et urbain

www.solutrans.fr

Relever les défis d'une industrie automobile en plein mutation - 2 Décembre 2019 à Paris

Bercy

<https://www.weezevent.com/journee-filiere-automobile-2019>

[Subscribe](#)[Past Issues](#)[Translate](#)

Au mois d'août, SIPAREX, avec l'appui d'Eric PISANI - CEO de SINTEX NP - et de ses équipes, a conclu un contrat d'acquisition en vue d'une prise de participation majoritaire de SINTEX NP, pôle européen de Sintex Plastics Technology (coté à la Bourse de Mumbai).

L'opération, qui mobilise également Carvest, BNP Paribas Développement et AfricInvest, demeure notamment soumise à l'approbation des autorités de la concurrence.

Nouveaux adhérents

Les sociétés PLASTITEK, PÖPPELMANN et SMRC ont rejoint le GPA.

PLASTIC OMNIUM fait évoluer sa gouvernance

A compter du 1er janvier 2020, Laurent BURELLE, Président Directeur Général depuis mai 2001, assurera la Présidence du groupe. Laurent FAVRE sera Directeur Général et Administrateur. Félicie BURELLE deviendra Directeur Général Délégué auprès du Directeur Général.

www.plasticomnium.com

Création de ADDILYS : la réponse commune de AddUp et d'IPC dans le déploiement de la fabrication additive au service des outillages et de la plasturgie

IPC joint ses forces avec ADDUP en créant une joint-venture appelée ADDILYS.

IPC apporte à cette nouvelle société toutes ses connaissances concernant le Conformal Cooling (logiciels « ad hoc » de conception d'outillage, fabrication d'inserts,...) , tandis que ADDUP apporte son savoir-faire dans le domaine de la fabrication de machines 3D d'impression additive métal, ainsi que son réseau commercial international.

C'est une occasion unique pour IPC, grâce à cette JV, de populariser cette technologie permettant, par une optimisation des circuits de refroidissement des moules, une accélération substantielle des temps de cycle, et une amélioration qualitative des pièces produites.

Pour mémoire, ADDUP , qui compte déjà plusieurs centaines de collaborateurs, a pour actionnaires principaux MICHELIN et FIVES.

[Communiqué de presse](#)

La FIEV publie les chiffres clés 2019

La FIEV vient de publier les chiffres clés 2019 que vous pouvez consulter sur le lien ci-dessous :

https://www.fiev.fr/upload/docs/application/pdf/2019-07/fiev_chiffres_cles_2019.pdf

SOCIAL

Nomination OPCO 2i

Le comité de nomination et de rémunération a décidé à l'unanimité de ses membres de nommer Madame Stéphanie LAGALLE-BARANES directrice générale de l'OPCO 2i.

Madame LAGALLE-BARANES est actuellement directrice générale de l'OPCAIM ; elle a pris ses nouvelles fonctions le 1er septembre 2019.

La Fédération de la Plasturgie et des Composites s'associe à 8 autres organisations pour déposer une requête en annulation devant le Conseil d'Etat contre le dispositif "bonus-malus"

9 organisations professionnelles ont décidé de s'associer pour introduire une requête devant le Conseil d'Etat visant à annuler le dispositif « Bonus-Malus » (décret n° 2019-797 relatif à l'assurance chômage). Par ce recours qui a été déposé le 27 septembre dernier, elles alertent sur une mesure qui aura in fine un effet opposé à celui escompté et qui, à coup sûr, va fragiliser la compétitivité de 7 secteurs d'activité, soit plus d'un million de salariés !

FISCAL

Paiement du 3ème et 4ème acompte d'IS 2019 par les grandes entreprises suite au maintien du taux normal d'IS à 33 1/3 %

Un [arrêt de la Cour de cassation](#) du 19 juin 2019 (n° 17-20559) invalide la position de l'administration fiscale qui considérait qu'une holding animatrice de groupe perdait cette qualité dès lors qu'elle n'animait pas l'intégralité de ses filiales.

Selon la cour de cassation, le seul fait de détenir une participation minoritaire dans une filiale non animée ne remet pas en cause le caractère animateur d'une société holding.

Cette décision devrait sécuriser l'ensemble des dispositifs reposant sur la définition de holding animatrice. La loi n° 2019-759 du 24 juillet 2019 portant création d'une taxe sur les services numériques et modification de la trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés (IS) a maintenu le taux normal d'IS à 33 1/3 % pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est au moins égal à 250 millions d'euros au titre des exercices ouverts du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Jusqu'à l'adoption de la loi, les entreprises concernées ont normalement calculé et versé leurs acomptes d'IS de mars et juin 2019 au taux normal en vigueur soit 31 %.

En raison du rétablissement du taux de 33,1/3 %, ces dernières doivent, en application du 1 de l'article 1668 du CGI, régulariser le montant des acomptes d'IS dû et verser le supplément attendu.

Les entreprises qui n'auraient pas procédé à cette régularisation à l'échéance du 3ème acompte (soit le 15 septembre 2019), pourront effectuer le versement à l'échéance du 4ème acompte (soit le 15 décembre 2019) sans application de pénalité.

[Pour en savoir plus](#)

Source : Infos MEDEF

Dispositif de suramortissement fiscal pour les investissements des PME industrielles dans le domaine de la robotique et de la transformation numérique : accès au guide

L'Etat a réintroduit un système de suramortissement fiscal permettant à une PME industrielle de déduire de son résultat imposable jusqu'à 40 % du prix de revient des biens et logiciels contribuant à sa transformation vers l'industrie du futur, pour toute acquisition réalisée sur la période 2019-2020.

Les [instructions fiscales](#) permettant d'appliquer précisément ce suramortissement viennent d'être publiées. À cette occasion, la Direction générale des entreprises (DGE) a conçu un [guide pratique](#) à destination des entreprises industrielles, qui présente de manière synthétique et concrète les principes d'application de cette mesure.

Source : Infos MEDEF

Modifications du dispositif de réduction d'impôt en faveur du mécénat d'entreprise

Une [actualité BOFIP](#) du 7 août 2019 apporte des précisions sur les modifications du dispositif de réduction d'impôt en faveur du mécénat d'entreprise.

La loi de finances pour 2019 (articles 61, 148 et 149) a modifié le dispositif de réduction en faveur du mécénat d'entreprise :

- art. 61 : le dispositif du mécénat est étendu aux versements effectués au profit d'organismes publics ou privés ayant pour activité principale la présentation au public d'œuvres audiovisuelles, dans les conditions prévues au e du 1 de l'article 238 bis du CGI. Cette mesure s'applique à l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année 2018 et des années suivantes et à l'impôt sur les sociétés dû au titre des exercices clos à compter du 31 décembre 2018.

- art. 148 : un nouveau plafond de versements a été instauré. Ainsi, les versements effectués par les entreprises ouvrent droit à la réduction d'impôt dans la limite de 10 000 € ou de 5 ‰ du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé. Ce nouveau plafond concerne également les dépenses

[Subscribe](#)[Past Issues](#)[Translate](#)

originales d'artistes vivants. Cette mesure s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2019.

- art. 149 : les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt doivent désormais déclarer à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. Cette mesure est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

Enfin, les conditions d'application et le taux de l'amende ont été modifiés par (art. 203 LF 2019).

Désormais, les organismes ne respectant pas les conditions posées par l'article 238 bis du CGI et qui délivrent sciemment des certificats, reçus ou attestations permettant à un contribuable d'obtenir indûment cette réduction d'impôt sont passibles d'une amende fiscale égale à 60 % des sommes indûment mentionnées sur les documents délivrés au contribuable. Lorsque ces documents ne mentionnent pas une somme, l'amende est égale au montant de la réduction d'impôt indûment obtenue.

Source : Infos MEDEF

Holdings : prise en compte des dividendes dans le rapport d'assujettissement à la taxe sur les salaires

Un [arrêt](#) du Conseil d'Etat du 14 février 2018 (n° 410302) a jugé que les dividendes doivent, pour l'application des dispositions du 1 de l'article 231 du CGI, être compris au numérateur du rapport d'assujettissement à la taxe sur les salaires.

Une [actualité BOFIP](#) du 17 juillet 2019 commente cette disposition

HSE

Evaluation environnementale : Publication d'un guide de la nomenclature des études d'impacts

L'évaluation environnementale est un processus visant à intégrer l'environnement dans l'élaboration d'un projet, ou d'un document de planification et ce dès les phases amonts de réflexion.

Elle sert à éclairer l'administration et les acteurs publics sur les suites à donner au projet au regard des enjeux environnementaux et ceux relatifs à la santé humaine du territoire concerné, ainsi qu'à informer et à garantir la participation du public.

Une liste des catégories de projets, plans et programmes, qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale est annexée à [l'article R.122-2](#) du code de l'environnement pour les projets, [l'article 122-17](#) du code de l'environnement pour les plans et programmes. L'évaluation environnementale doit porter sur un projet au sens de la directive, dans son acception la plus large. C'est dans cette perspective que la directive 2014/52/UE qui a été transposée en [ordonnance n° 2016-1058](#) du 3 Août 2016 et qui prévaut jusqu'à présent dans le droit français, est modifiée.

En effet, la réécriture de la nomenclature des impacts a été effectuée selon les orientations suivantes, conformes au droit Européen :

- Privilégier une entrée par projet, plutôt qu'une entrée par procédure ;
- Être au plus près de la rédaction des [annexes I et II de la directive 2011/92/UE](#) ;
- Privilégier un examen au cas par cas des projets

Afin d'accompagner les porteurs de projets, un guide du commissariat général au développement durable vient d'expliciter la lecture du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement.

[Guide de lecture de la nomenclature annexée à l'article R. 122-2 du code de l'environnement](#)

Mots clés : Evaluation environnementale, étude d'impact, commissariat général au développement durable ...

Emission de GES : Rapport sur l'étude des impacts sur le climat de la production et

[Subscribe](#)[Past Issues](#)[Translate](#)

L'ONG Greenpeace a étudié les impacts sur le climat de la production et de la vente de voitures par douze grands constructeurs automobiles mondiaux.

Cette étude conclut que « les 86 millions de véhicules vendus en 2018 dans le monde représentent un volume d'émissions de gaz à effet de serre équivalent à 9% des émissions annuelles mondiales ».

L'ONG affirme que les constructeurs doivent organiser de toute urgence l'abandon progressif des véhicules diesel et essence, hybrides compris, et mettre un terme aux ventes de voitures neuves carburant au pétrole d'ici 2028 ».

[Rapport de l'ONG Greenpeace](#)

Mots clés : Impact sur le climat, émission de gaz à effet de serre, véhicules diesel, essence et hybrides...

Emission de GES : publication d'une étude sur les émissions de gaz

L'ONG Council on Clean Transportation (ICCT^o) a présenté des conclusions suite à une étude dans le cadre d'un projet « True ». Ce dernier consistait à étudier les émissions de gaz des véhicules à Paris. Selon leur étude, les émissions d'oxydes d'azote des véhicules diesel en conditions réelles de circulation ne correspondent pas à celles annoncées par les constructeurs.

L'étude révèle également que les émissions d'oxydes d'azote issues des véhicules diesels Euro 6 étaient 4,8 fois plus élevées que celles des véhicules essences qui sont conformes à la même norme et 6 fois plus élevées que les limites définies en laboratoire.

[Détection des émissions de gaz des véhicules à moteur à paris](#)

Mots clés : émission de gaz, oxyde d'azote, véhicule diesel...

Economie circulaire : La filière française des plastiques signe la « Circular Plastics Alliance »

Le 20 septembre, PlasticsEurope, pour les producteurs de matières plastiques, la Fédération de la Plasturgie et des Composites et Elipso pour les transformateurs, ont signé la déclaration de l'alliance de « Plastics Circular Alliance ».

La Circular Plastics Alliance regroupe en effet les principaux acteurs de la chaîne de valeur des plastiques en Europe, qui ont pris des engagements volontaires et qui mettent en place des plans d'action axés sur le recyclage des plastiques avec, pour objectif, l'intégration de 10 millions de tonnes de plastiques recyclés dans les produits fabriqués en Europe à l'horizon 2025.

A travers cette signature les organisations boostent l'économie circulaire française des plastiques.

[La filière française des plastiques rejoint la Circular Plastics Alliance](#)

Mots clés : signature de la déclaration, engagements volontaires, plastiques recyclés...

ICPE : Projet de simplification des procédures d'implantation des entrepôts

Un projet de décret en cours d'examen vise l'élargissement du régime d'enregistrement des entrepôts.

Le projet vise l'extension du régime d'enregistrement (autorisation simplifiée aux entrepôts généralistes jusqu'à 900.000 m³ (contre 300.000 m³ précédemment) pour une surface au sol inférieure à 40.000 m².

La procédure d'autorisation simplifiée envisagée permettrait de réduire le délai d'autorisation de l'établissement conformément à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement et de remplacer l'enquête publique obligatoire par une procédure de consultation simplifiée du public.

Le projet est publié dans un rapport axé sur les mesures à mettre en place pour « rendre la chaîne logistique plus compétitive ».

<https://www.entreprises.gouv.fr/politique-et-enjeux/vers-chaine-logistique-plus-competitive>

Mots clés : procédure d'autorisation, installations classées pour la protection de l'environnement, entrepôts ...

Système de management : Réalisation d'une enquête sur les certifications

Chaque année des études sont réalisées par l'ISO « Etude ISO Survey » sur les certifications de conformité aux normes.

L'objectif est de montrer le nombre de certificats délivrés par les organismes de certification accrédités dans chaque pays pour les normes de systèmes de management.

[Subscribe](#)[Past Issues](#)[Translate](#)

est relative aux systèmes de management de le santé et sécurité au travail et la norme ISO 37001 :2016 qui est relative aux systèmes de management anti-corruption (l'étude couvre au total 12 normes ISO). Les résultats de cette étude sont disponibles sur le site de [l'ISO](#).

<https://www.iso.org/fr/the-iso-survey.html>

Mots clés : organisme de certification, conformité aux normes, certification...

Prévention des risques : Aides financières pour les TPE / PME

L'Assurance Maladie-Risques professionnels propose désormais dix-sept subventions financières aux entreprises de moins de 50 salariés et des contrats de prévention pour les moins de 200 salariés.

L'objectif est d'aider ces entreprises à prévenir les risques professionnels et les sinistres les plus fréquents tels que les risques chimiques ou les troubles musculosquelettiques.

Les aides en question sont ouvertes jusqu'à fin 2020 et peuvent « financer l'achat de matériel ou faciliter l'investissement dans des solutions de prévention : diagnostic de risques, formations ».

<https://www.ameli.fr/entreprise/sante-travail/aides-financieres-tpe-pme>

Mots clés : risques professionnels, risques chimiques, troubles musculosquelettiques...

Prévention des risques : Mise à jour de la norme internationale sur les signaux de sécurité

Les symboles de sécurité harmonisés à l'échelle internationale permettent une clarté et une cohérence quelles que soient la langue, la culture ou le lieu. Les signaux de sécurité sont essentiels à la prévention des accidents et des blessures.

« L'élaboration d'une norme internationale relative aux signaux de sécurité garantit que chacun parle la même langue en matière de sécurité ».

La norme ISO 7010 relative à l'identification de sécurité, signaux, formes, symboles et couleurs a été mise à jour.

<https://www.iso.org/fr/news/ref2417.html>

Mots clés : symboles de sécurité, harmonisation, prévention des accidents...

FORMATIONS GPA Services

Auditeur Qualité Fournisseur - 13 & 14 Novembre 2019

<https://www.autoplasticgate.fr/auditeur-qualite-fournisseur/>

ISO 45001 version 2018 - 28 Novembre 2019

<https://www.autoplasticgate.fr/liso-45001-version-2018/>

IATF 16949:2016 et ISO 9001:2015 - 10 & 11 Décembre 2019

<https://www.autoplasticgate.fr/iatf-16949-2016/>

Audit de processus selon la norme VDA 6.3 - Nous consulter

gpaservices@autoplasticgate.com

<https://www.autoplasticgate.fr/audit-de-processus-selon-la-norme-vda-6-3/>



[Subscribe](#)[Past Issues](#)[Translate](#)

Copyright © 2019 GPA, All rights reserved.

Our mailing address is gpa@autoplasticgate.com

Want to change how you receive these emails?
You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).

This email was sent to gpa@autoplasticgate.com
[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)
GPA Services · 125 rue Aristide Briand · LEVALLOIS 92300 · France

